Le multi-accueil de Dugny

Lieu d’éveil, d’échanges et de jeux, le multi-accueil de Dugny est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h, pour un accueil de vingt berceaux (6 mois à 4 ans).

Quinze places sont réservées à l’accueil régulier (à temps plein ou partiel), offrant un mode de garde pour les parents exerçant une activité professionnelle.
Cinq places sont réservées à l’accueil occasionnel (à la demi-journée 8h/11h ou 14h30/17h30), permettant un accueil ludique aux jeunes enfants.

L’équipe pédagogique

- La responsable,
- Une éducatrice de jeunes enfants
- Des auxiliaires de puériculture
- Des CAP petite enfance
- Une psychologue

Un lieu de découverte

Le Multi Accueil a pour rôle d’accompagner les jeunes enfants dans leur cheminement vers l’autonomie en toute sécurité. Tout ce qui est fait avec, pour et autour de l’enfant correspond à une démarche pédagogique. Les activités et l’aménagement de l’espace sont évolutifs selon le développement psychomoteur et affectif des enfants et dans le respect de leur rythme propre, l’accueil des enfants se veut individuel au sein d’une collectivité.

L’attribution des places

Ces places sont attribuées lors de la Commission d’Admission à un Mode d’Accueil (CAMA) qui se tient trois fois par an (octobre, décembre et mai).
Cette CAMA est composée de :

- La responsable de la PMI municipale
- La responsable du multi accueil,
- La secrétaire des assistantes maternelles,
- La directrice de la crèche départementale,
- La responsable de la circonscription départementale de PMI.

Elle a pour objectif de procéder à une répartition des places d’accueil la plus équitable possible entre tous les parents sur une même localité en utilisant l’ensemble des équipements existants, municipaux, départementaux ou privés ».

Les inscriptions pour les CAMA se font sur rendez-vous auprès de la responsable du multi accueil ou auprès de la directrice de la crèche départementale.

Critères de priorités pour bénéficier éventuellement d'une place en crèche :

- Les deux parents qui travaillent.
- Les parents justifiant de stage ou de formation.
- Pour les familles monoparentales avérées le parent qui travaille.
- Les enfants porteurs de handicap.
- Les fratries ou parent porteur de handicap.
- Les grossesses multiples.
- Les parents mineurs.
- La présence conjointe d'une fratrie (de plus de 6 mois dans la crèche).
- Les parents ayant déjà eu un premier ou un deuxième passage en CAMA.

La CAMA se réserve le droit d'étudier toutes les situations particulières. En cas d'égalité de point c'est la date qui prévaut.

Les pièces à fournir (originaux et photocopies datant de moins de 3 mois)

- Le livret de famille et un justificatif de domicile.
- Une copie intégrale de l'acte de naissance du bébé.
- Pour les personnes hébergés : attestation d'hébergement et titre de location ou de propriété de la personne accueillante.
- Dernière attestation de droits de paiement de la CAF ou à défaut la carte de la CAF.
- Pour les personnes en recherche d'emploi, le justificatif de pôle emploi, le justificatif de stage, la promesse d'embauche ou l'attestation de bourse.
- L'avis d'imposition N-2 des parents.
- L'attestation d'assurance maladie pour l'enfant.

• Toute naissance devra être confirmée par l'envoi d'un acte de naissance copie intégrale à la structure d'accueil dans les 3 semaines suivant l'accouchement.
• Tout dossier incomplet n'est pas présenté en CAMA

Les tarifs

Le barème est basé sur le principe du taux d'effort (donné par la CAF) qui est modulé en fonction du nombre d'enfants à charge et appliqué selon les ressources mensuelles des familles.

Coordonnées

1 rue Guynemer
93440
Dugny
01 49 92 66 10
Contact

Multi-accueil
Tél. 01 49 92 66 10

Crèche départementale
Tél. 01 71 29 44 68

Crèche Eden Baby Park
contact@edenbabypark.com
Tél. 01 41 44 26 37

Liens utiles
Crèche Eden Baby Park
Documents
Plaquette modes de garde